

# SESSION POLITIQUE CONJOINTE CREDD/SCAP/RBC

## 2 juillet 2018

### Conclusions et recommandations

La session politique de la revue annuelle du Cadre stratégique pour la Relance Economique et le Développement Durable (CREDD) ; de la Stratégie Commune d'Accompagnement Pays (SCAP) et de la Revue Budgétaire Conjointe (RBC) est le couronnement des travaux des sessions techniques tenues les 6 et 7 juin 2018 pour la RBC et les 18 et 19 juin 2018 pour le CREDD/SCAP.

La session, présidée par le Ministre de l'Economie et des Finances, a enregistré une participation de haut niveau des parties prenantes avec un nombre important de membres du Gouvernement du Mali, des Ambassadeurs, Chefs de coopération et Représentants d'organismes internationaux, de la société civile, du secteur privé, des collectivités territoriales ainsi que des services techniques de l'Etat.

La tenue conjointe des Revues constitue cette année une innovation importante. Ceci pour permettre aux décideurs de statuer en même temps sur les principaux défis de développement et les besoins de financement qui en découlent.

A la lumière des conclusions et recommandations des sessions techniques et des orientations stratégiques du Gouvernement et des PTF, quatre thèmes de discussion ont été convenus, à savoir :

1. la mobilisation des ressources financières (internes et externes),
2. le transfert des ressources et des compétences aux collectivités territoriales,
3. le lien entre les allocations budgétaires et les indicateurs sectoriels notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice,
4. les perspectives en vue de l'élaboration des documents post CREDD/SCAP.

Concernant la mobilisation des ressources financières, les participants ont apprécié la trajectoire des indicateurs macroéconomiques, notamment un taux de croissance soutenu avec un niveau de déficit budgétaire acceptable ; choses qui sont de nature à favoriser une plus grande contribution aux recettes internes. Aussi, l'amélioration de l'accès à la propriété foncière, notamment par la réduction des droits d'enregistrement et des honoraires des notaires a été considérée comme un facteur important pour l'élargissement de l'assiette fiscale.

Cependant, la session a évoqué que le risque de dégradation de la situation d'endettement intérieur est élevé à moyen et long termes.

Par ailleurs, il a été convenu que les partenaires fassent, à la limite du possible, des efforts pour que le plus grand nombre des projets financés sur ressources extérieures puisse être exécuté toutes taxes comprises (TTC).

La session a déploré le flux important d'appuis projets soutenus par les ressources extérieures ne passant pas par le budget d'Etat et a noté que la finalisation et l'adoption d'une matrice conjointe seraient un facteur important pour la mobilisation conséquente des appuis budgétaires.

S'agissant de la décentralisation (transfert des ressources et des compétences aux collectivités), les participants ont reconnu les efforts fournis par les autorités maliennes, notamment l'adoption du nouveau code des collectivités et la mise en place des autorités intérimaires. Cependant, vu le niveau faible de transferts en termes de compétences (financières et humaines) et du nombre de secteurs (dix-neuf) pour lesquels des décrets de transfert ont été adoptés, il a été admis qu'une plus forte volonté politique en la matière est indispensable.

Par rapport au lien entre les allocations budgétaires et les indicateurs sectoriels notamment dans les secteurs de la santé, de l'éducation et de la justice, les participants estiment que les proportions de ces trois secteurs dans le budget ne reflètent pas le niveau de leur impact sur le développement durable. Pour la santé, les participants ont souhaité que la part de la santé s'améliore pour aller vers les 15% conformément à la Déclaration d'Abuja. Il est actuellement alloué moins d'un pourcent du budget d'Etat (hors investissement) au secteur de la justice, proportion que les participants ont souhaité voir augmenter.

Les inquiétudes ont été soulevées concernant les 753 écoles fermées dans le Centre et le Nord et la faible accessibilité des populations aux services de santé et de justice dans les mêmes localités. Des indicateurs majeurs de ces secteurs ont été détériorés, notamment le nombre de juges par habitant et les délais de jugement.

Par ailleurs, les participants ont noté avec satisfaction le bon niveau de préparation des nouveaux documents de programmation dans les secteurs de la Santé (PRODESS) et de l'Education (PRODEC).

Parlant enfin des perspectives en vue de l'élaboration des documents post CREDD/SCAP, les participants ont réaffirmé l'engagement de toutes les parties à considérer le nouveau document post CREDD comme la seule référence nationale pour les interventions.

Ce document devrait être assorti d'un plan d'actions prioritaires et d'un cadre de mesure de performance cohérent avec les objectifs sectoriels et constituer en même temps le cadre de suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) afin d'éviter des processus parallèles.

Le nouveau document de référence devrait aussi mettre un accent sur un certain nombre de points à savoir :

- le ciblage et la priorisation des populations les plus vulnérables ;
- la régionalisation ;
- la gouvernance comme axe transversal.

Les PTF estiment que le nouveau document de la SCAP devrait être plus léger et bâti autour des actions prioritaires de la matrice conjointe comme cadre d'orientation stratégique pour tous.

L'adoption prochaine et la mise en œuvre des actions prévues dans le document de la Politique Nationale de Gestion de l'Aide (PONAGA) seraient de nature à assurer la cohérence entre la nouvelle SCAP et le document post CREDD.

Les documents post CREDD/SCAP porteront sur un horizon de cinq (05) ans 2019-2023. Le document de référence nationale devrait être présenté en même temps que son plan d'actions opérationnel ainsi que son cadre de résultats et de performance.

Les principales recommandations issues de la session politique se résument ainsi qu'il suit :

1. Inviter les PTF à exécuter le maximum de leurs projets toutes taxes comprises (TTC) ;
2. Accélérer la finalisation de la matrice conjointe et trouver les modalités pratiques pour que le plus de financements des appuis projets passent par le budget d'Etat ;
3. Etablir une plus grande cohérence entre les priorités sectorielles et les allocations budgétaires sur la base des budgets programmes;
4. Elaborer le document post CREDD et le présenter en même temps que son plan d'actions opérationnel ainsi que son cadre de résultats et de performance ;
5. Opérationnaliser la mise en œuvre et le suivi évaluation des ODD à travers les mécanismes institutionnels du CREDD ;
6. Poursuivre la mise en œuvre des mesures relatives à l'élargissement de l'assiette fiscale.

Bamako, le 16 juillet 2018



**Session politique combinée de la Revue Budgétaire Conjointe (RBC) et de la Revue 2017 (CREDD(SCAP)(ODD)**

**Proposition de conclusions conjointes**

**Session 1 Mobilisation des ressources financières et examen des recommandations principales de la RBC**

- a) Prévisions budgétaires dont la question de l'élargissement de l'assiette fiscale
  - *Approfondir et élargir la réflexion sur l'élargissement de l'assiette fiscale en impliquant la Direction Nationale du Cadastre et la DG des Douanes.*
  - *En ce qui concerne le foncier: i) veiller à la mise en œuvre des recommandations de la mission d'assistance technique du FMI notamment la réduction des coûts de transaction pour faciliter l'accès à la propriété foncière et celle des prélèvements obligatoires, ii) réaliser la réforme du cadastre en finalisant l'enquête foncière.*
- b) Situation des transferts de l'Etat aux collectivités territoriales (CT)
  - *Faire valider l'étude de la Banque mondiale sur la décentralisation budgétaire;*
  - *assurer le transfert intégral des ressources (pour atteindre l' objectif de 30 % des recettes budgétaires) et des compétences aux CT tout en améliorant l'utilisation des ressources transférées ;*
  - *Faire en sorte d'augmenter en valeurs absolue et relative la part des ressources transférées non conditionnées ;*
  - *Renforcer les capacités des CT et des organisations de la société civile locales en mettant à leur disposition les moyens nécessaires pour accompagner le processus de développement au niveau local;*
  - *Mettre en œuvre les mesures en cours pour améliorer les finances publiques locales ;*
  - *Améliorer la prévisibilité dans les transferts de l'Etat aux collectivités territoriales*
- c) Niveau des ressources externes
  - *Inviter les PTF (pour lesquels les accords de coopération le permettent) à exécuter le maximum de leurs projets toutes taxes comprises (TTC) sur les activités des projets et programmes ;*



**c.1 Répartition appui budgétaire aide projet**

- Mettre en place un mécanisme pour prendre en compte de manière exhaustive les financements extérieurs dans les documents budgétaires ;
- Améliorer l'efficacité de l'appui au Budget de l'Etat en mettant en place des conditions favorables à l'ABG et à l'ABS.

**c.2 Information sur la matrice des déclencheurs**

- Finaliser la matrice conjointe des appuis budgétaires 2019-2021, facteur important pour la mobilisation conséquente des appuis financiers.

**c.3 Engagements/ décaissement (capacité d'absorption)**

- Augmenter la capacité d'absorption par l'utilisation systématique de la Gestion Axée sur les Résultats (GAR) et surtout par une meilleure maîtrise du délai de passation et d'exécution des marchés ;
- Poursuivre les efforts de transparence en publiant les suites judiciaires et administratives des infractions ;

**Session 2 Problématiques issues des revues sectorielles (résultats et perspectives, choix des indicateurs et mobilisation des ressources financières)**

- Veiller à plus de cohérence entre les allocations budgétaires et les priorités du CREDD ;
- Etablir une plus grande cohérence entre les priorités des documents de politique sectorielle et celles du CREDD ;
- Augmenter l'intérêt des PTF pour le financement des secteurs sociaux.

**a) Education**

- Accélérer la finalisation du Programme décennal de développement de l'éducation (PRODEC II) afin de faciliter la mobilisation des financements y compris dans le cadre de l'Alliance Sahel.
- Refléter dans le CREDD les indicateurs relatifs à l'enseignement fondamental (premier cycle) et à l'enseignement secondaire ;
- Pour les PTF, anticiper l'adaptation au besoin d'investissement croissant dans la formation technique et professionnelle.

**b) Santé**

- Encourager le Gouvernement à accroître l'espace budgétaire alloué à la santé conformément à la Déclaration d'Abuja (15 %).



- Finaliser dans les meilleurs délais le nouveau Programme de développement sanitaire et social (PRODESS)

c) Justice

- Élaborer un document de politique pour le secteur de la justice étant donné que le Programme d'Urgence de Renforcement du Système Judiciaire et de mise en œuvre de l'Accord de paix (PU-RSJ-MOA) arrive à terme en fin 2018.
- Assurer dans le futur CREDD la cohérence entre indicateurs/cibles sectoriels et ceux figurant dans le CREDD et les ODD ;

**Session 3 Réflexions pour l'élaboration du futur CREDD et post-SCAP**

- Élaborer le document post CREDD et le présenter en même temps que son plan d'actions opérationnel et son cadre de résultats et de performance intégrant le suivi des Objectifs de Développement Durable (ODD) ;
- Prendre en compte des résultats du rapport sur les ODD produit par les organisations de la société civile avec l'appui du PNUD ;
- Veiller à la cohérence du cadre de performance du CREDD avec les indicateurs des politiques et programmes sectoriels et les déclencheurs de la matrice d'appuis budgétaires ;
- Veiller à une meilleure intégration de l'approche nexus et du principe de « cibler les plus vulnérables » conformément à l'agenda ODD ;
- Utiliser l'approche de la pauvreté multidimensionnelle pour une meilleure prise en compte des secteurs sociaux dans l'évaluation de la pauvreté.
- Mieux valoriser les revues régionales du CREDD et intégrer la dimension régionale dans le futur CREDD ;
- Faire de la gouvernance un axe stratégique du futur CREDD ;
- Mieux traiter la question du genre en prenant en compte les éléments de la Politique Nationale Genre ;
- Rationaliser le processus de mise en œuvre du Calendrier Harmonisé des Revues en se concentrant sur les résultats et actualiser le mécanisme de suivi – évaluation du CREDD
- Pour la mise en œuvre opérationnelle du futur CREDD, document de référence national, engager les PTF à formuler un « code de conduite » succédant à la SCAP et matérialisant ainsi les engagements des PTF en complément du document gouvernemental qu'est la Politique Nationale de Gestion de l'Aide (PONAGA).